

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 29 août 2022** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

267-08-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

268-08-22

CONTRIBUTION AU PROJET DE SAUVEGARDE DE LA POINTE DUTHIE

Considérant la demande de contribution au montant de 40 000 \$, déposée par les administrateurs du Village Gaspésien de l'Héritage Britannique (Pointe Duthie) concernant leur projet de sauvegarde;

Considérant que le projet vise le développement du créneau « hébergement temporaire touristique »;

Considérant la rencontre tenue avec les représentants, la visite des lieux et les explications approfondies qui ont été livrées;

Considérant que plusieurs partenaires financiers ont confirmé leur participation à ce projet;

Considérant que la Ville possède une réserve financière non utilisée et que son utilisation à titre de contribution à ce projet n'aurait aucun impact sur les résultats 2022, le surplus accumulé ou la dette municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 40 000 \$ au Village Gaspésien de l'Héritage Britannique (Pointe Duthie), et ce, pour le projet de développement du créneau « hébergement temporaire touristique » devant permettre la sauvegarde du site. Il est entendu que cette dépense sera prise à même la réserve financière dont la Ville dispose, en conformité avec les directives du vérificateur comptable.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

269-08-22

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA - DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 – CB4S INC.

Considérant le projet de réfection de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande no. 1 à la firme CB4S inc. au montant de 94 130,10 \$, taxes en sus, et ce tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 22 août 2022. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1160-21.

ADOPTÉE

270-08-22

TRAVAUX DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA – DEMANDE DE PAIEMENT NO 4 – CIMCO INC

Considérant l'avancement des travaux;

Considérant la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de paiement no 4, à l'entreprise Cimco inc au montant de 34 657,54 \$, taxes en sus, et ce, tel que recommandé par la firme Tetra-Tech en date du 20 juillet 2022. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1160-21.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

271-08-22

RÉFECTION DE LA TOITURE – 123, BOULEVARD PERRON EST – PRABAM

Considérant que le Conseil souhaite procéder à des rénovations de la toiture du bâtiment municipal situé au 123, boulevard Perron Est;

Considérant que dans la foulée de la COVID, le ministère a instauré le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et a ainsi doté la Ville d'une subvention devant être investie dans la réfection des immeubles municipaux et visant à relancer l'économie dans le contexte où les villes ont été durement touchée par la pandémie;

Considérant que ces travaux doivent être effectués avant le 31 mai 2023;

Considérant l'offre déposée pour ces travaux par la firme Construction Axeco inc. au montant de 69 540 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Construction Axeco inc. au montant de 69 540 \$, taxes en sus, pour les travaux de réfection du bâtiment municipal du 123, boulevard Perron Est. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

CULTURE ET SALLE DE SPECTACLES

272-08-22

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA BILLETTERIE NO. 2

Considérant qu'un appel d'offres sur le site internet de la Ville et sur le site d'Emploi-Québec a été réalisé;

Considérant les candidatures déposées à cet effet et l'entrevue réalisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Madame Marie-Pier Côté à titre de préposée à la billetterie no. 2 de la Salle de spectacles, et ce, en date du 3 septembre 2022.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 25.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint